



Fiche de poste

Assistant[e] du Contrôleur général des lieux de privation de liberté

Niveau

Catégorie C expérimenté

Le poste est accessible aux titulaires (par voie de détachement sur contrat) et aux agents non titulaires (décret n° 2008-246 du 12 mars 2008).

Missions de l'institution

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté est une autorité administrative indépendante créée par la loi du 30 octobre 2007. Il est chargé de veiller au respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté par décision d'une autorité administrative ou judiciaire. Le contrôleur général, qui a pris ses fonctions en juin 2008, et les contrôleurs qui l'assistent peuvent visiter à tout moment les lieux de privation de liberté suivants : établissements pénitentiaires, locaux de garde à vue et de rétention douanière, centres et locaux de rétention administrative, zone d'attente, services de psychiatrie où sont hospitalisées des personnes sans leur consentement et centres éducatifs fermés.

Le Contrôleur général peut être saisi par toute personne privée de liberté ou son entourage qui estime que ses droits fondamentaux ne sont pas respectés ou garantis ; il peut être saisi également et des personnes morales ayant pour objet la défense des droits de l'homme. Il peut enfin être saisi par différentes autorités publiques. Il formule des recommandations et avis qui peuvent être rendus publics.

Description de l'emploi

Le contrôle général des lieux de privation de liberté dispose de 28 emplois dont 9 postes administratifs. Le service administratif est composé à ce jour d'une directrice déléguée des services, d'un directeur financier, d'un assistant administratif, de l'assistante du Contrôleur général ainsi que de cinq chargées d'enquête. Outre ce personnel administratif, le contrôle général des lieux de privation de liberté est également composé d'une équipe de trente deux contrôleurs permanents et extérieurs.

Le poste est à pourvoir **au 1^{er} décembre 2013** suite au départ à la retraite de la personne occupant actuellement ces fonctions.

En tant qu'assistant[e] personnel[le] du Contrôleur général, le candidat retenu aura pour principales missions :

- de **gérer l'agenda du Contrôleur général** des lieux de privation de liberté ainsi que ses déplacements, en lien étroit avec la secrétaire générale et la personne chargée de la communication ;
- **d'enregistrer les courriers adressés au CGLPL** (administratif et saisine) et envoyés par lui, en assurer la diffusion au sein de l'institution, dactylographier ou mettre en forme les réponses aux courriers administratifs ; ces courriers peuvent être envoyés sous la forme de messages électroniques sur la boîte institutionnelle du contrôle ;
- **d'assurer l'accueil téléphonique et physique** en alternance avec l'assistant administratif et apporter des réponses de premier niveau (orientation) aux appels des personnes privées de liberté ; pour cette fonction, le titulaire du poste établit des liens étroits avec la directrice des services et le pôle saisine.

Il participe également à l'organisation des réunions internes (telles que le séminaire annuel) et avec des partenaires (tels que les associations intervenant dans les lieux de privation de liberté). Il assure l'interface avec Carré Pro de La Poste ainsi que la gestion du stock des fournitures.

Il pourra, en outre, être amené à organiser les missions de contrôle lors des congés de l'assistant administratif. Dans ce cas, il travaille en lien étroit avec les contrôleurs dont il prépare les déplacements, en lien avec la secrétaire générale.

Profil attendu

Les candidats devront justifier **d'une expérience solide d'assistant de direction**.

Compte tenu des responsabilités confiées à l'assistant[e] du Contrôleur général, les qualités suivantes sont attendues :

- un sens développé de l'organisation et de la gestion des questions matérielles ;
- de la rigueur
- le sens du travail en équipe
- une discrétion professionnelle particulièrement rigoureuse
- une capacité d'adaptation aux outils informatiques utilisés.

Etant amené à répondre aux appels téléphoniques de personnes privées de liberté (principalement des personnes détenues), le candidat doit être doté d'un grand sens de l'écoute, d'une aptitude à la gestion des appels difficiles et à la confrontation avec des situations humaines délicates. Une expérience en la matière sera appréciée.

Localisation

Les locaux du Contrôleur général des lieux de privation de liberté se situent 16/18 quai de la Loire à Paris 19^{ème} arrondissement (métro Jaurès).

Personnes à contacter pour toutes informations complémentaires

Mme VACCARO Maddgi
Directrice déléguée des services
01 53 38 47 80

Les candidatures sont à adresser avant le 1^{er} octobre 2013 à Monsieur le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, BP 10301, 75921 Paris cedex 19, accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.